

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BRANDO**

Envoyé en préfecture le 31/03/2026

AR Préfect

Reçu en préfecture le 31/03/2026

Publié le **31/03/2026**

Berger
Levrault

ID : 02B-212000434-20260327-2026270319-DE

**N° 2026/19
du 27.03.2026
domaine 5-3**

NOMBRE DES MEMBRES

AFFERENT	En exercice	ONT VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	BLANCS
19	19	19	16	00	00	3

CONVOCATION	AFFICHAGE
23.03.2026	23.03.2026

Objet : Désignation des représentants de la Commune au CCAS

SEANCE DU 27 MARS 2026

Présents : Attard, Biaggi, Bracconi, Fantozzi, Franceschi, Fustier, Lamberti, Lancelle, Launoy, Marchioni, Martini, Merciadri, Muraccioli, Pardini, Piazza, Ponticcaccia, Sanguinetti JL, Sanguinetti P, Vuillamier

Représentés :

Absents : ,

Secrétaire : Vuillamier

Les articles L.123-6 et R.123-8 du code de l'action sociale et des familles disposent que les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste. Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Il est décidé que le nombre de membres élus au Centre d'action social est porté à cinq conseillers municipaux.

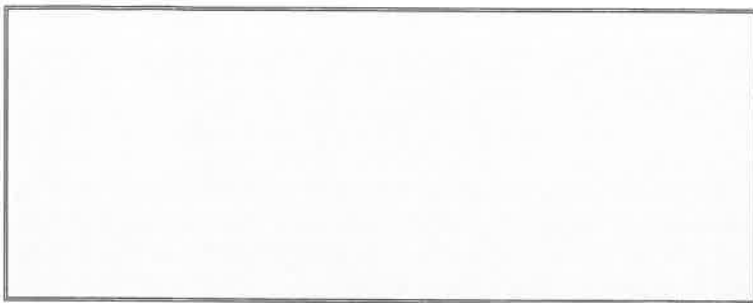
Après avoir entendu l'exposé du Maire, et après appel à candidatures, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

Sont candidats en qualité de représentants :

**Marie-Jeanne FANTOZZI
Marie-Jo MARCHIONI
Denis LANCELLE
Evelyne MERCIADRI
Fabienne FRANCESCHI**

Le dépouillement du vote qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	19
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages blancs	3
Nombre de suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9



AR Préfecture

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 02B-212000434-20260327-2026270319-DE

Sont élus membres du conseil d'administration du CCAS de BRANDO :

Noms et prénoms	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Marie-Jeanne FANTOZZI	Seize	16
Marie-Jo MARCHIONI	Seize	16
Denis LANCELLE	Seize	16
Evelyne MERCIADRI	Seize	16
Fabienne FRANCESCHI	Seize	16

Pour copie conforme,
Le Maire,
Patrick SANGUINETTI

